



This project is funded by the European Union



International Labour Organization



Global Coalition for SOCIAL PROTECTION FLOORS



Atelier de formation sur les stratégies de mobilisation de ressources endogènes (2 jrs)

Synthèse de l'activité

La GCSPPF et INSP!R (dans le cadre du programme avec WSM et la DGD) ont organisé le 29 et 30 décembre 2022 au Centre de formation en santé de Kaolack, un atelier de renforcement des capacités des gestionnaires de mécanismes de prévoyance sociale sur les stratégies de mobilisation des ressources endogènes. Les Résultats attendus étaient : les participants ont (i) renforcé leur maîtrise des ressources endogènes et sources pour le financement de la protection, (ii) partagé leurs expériences dans la mobilisation des ressources pour le financement de la protection sociale (iii) renforcé leurs capacités dans la mobilisation des ressources endogènes et (iv) élaboré une stratégie de mobilisation des ressources endogènes.

La formation a associé les aspects théoriques et des cas pratiques. La partie théorique a porté sur la définition de ressources endogènes, les types de ressources et leurs localisations et sur les stratégies de mobilisation. Les ressources qui sont produites par la structure elle-même en dehors de tout apport extérieur. La mobilisation des ressources endogènes est une activité entreprise par une organisation pour obtenir des ressources financières, humaines et matérielles nouvelles ou supplémentaires pour mettre en œuvre des programmeset assurer la viabilité financière.

Après la partie introductive, les participants à l'atelier ont suivi les présentations de cas pratiques de mobilisation de ressources endogènes à Foundiougne, Fatick, Kaolack, Kédougou, Saraya et Dakar.

Le champ villageois de Keur Momath Mbayang dans le département de Foundiougne pour la protection des populations dans le cadre de l'UDAM. Les populations cultivent un champ et les recettes tirées de la vente des produits servent à la cotisation de tous les habitants. Les ménages complètent la cotisation quand les recettes ne permettent pas de verser pour chacun la totalité.

La collecte de cotisations pour une assurance maladie dans un marché public, exemple de la mutuelle Oyofal Paj de Kaolack créée depuis 2003. La MS « Oyofal Paj » de Kaolack a fait le

constat qu'une partie importante de sa cible est constituée de commerçants. Malgré l'importance de cette cible et sa capacité financière, le taux d'adhésion et de cotisation à la mutuelle est très faible. La mutuelle Oyofal Paj institue un guichet dans le marché et une personne est engagée pour la sensibilisation et la collecte des cotisations à travers des visites régulières auprès des commerçants. Le guichet a permis de renforcer le taux d'adhésion et de fidélisation des commerçants à la mutuelle de santé. Oyofal Paj a aussi présenté son expérience de fonds rotatif qui consiste à faire du crédit aux mutualistes qui font des activités économiques leur permettant de s'acquitter de leurs cotisations. Le département de Kaolack a développé d'autres stratégies de collecte de ressources : *japal ma japp ou Nafa mutuelle, point focal dans les structures sanitaires pour les adhésions et les cotisations, hommage aux champions (récompense aux groupes organisés les plus performants), promotion de la mutualité lors des grands événements (événements religieux, Foire de Kaolack, etc).*

Les cotisations en nature pour la protection sociale des populations dans le département de Kédougou. Le paysage offre un potentiel riche en produits artisanaux et locaux constituant de véritables sources de revenus pour les populations pendant toute l'année. Les populations en majorité rurales s'adonnent à la production, à la récolte et à la commercialisation des produits. Devant les difficultés de commercialisation des produits et qui coïncident généralement avec la période de collecte des cotisations, l'Union départementale a démarré une phase pilote de cotisation en nature dans la mutuelle **SANFITO** de Ninéfécha. Les produits collectés sont constitués entre autre du pain de singe, des madd, du miel, des nattes, des vants, du bissap, du gombo etc. Les produits collectés et stockés sont revendus pendant les périodes favorables, dans les marchés et produisent des bénéfices. Le montant des ventes est versé dans le compte de la mutuelle de santé.

La mobilisation des ressources des industries minières de Saraya pour la protection santé des élèves du département. Les mutuelles passent par les collectivités territoriales et l'administration pour collecter des contributions des industries minières au profit de la protection des populations. Depuis 2018, les industries minières versent des cotisations pour la couverture maladie des élèves. Les mutuelles ont organisé des rencontres avec les Maires et le Président du Département, les Sous-Préfets et le Préfet pour une appropriation des mutuelles par les CT. Les responsables des mutuelles ont participé aux activités de planification des CT et cela a permis de prendre en charge les mutuelles dans les plans. Avec les élus et les autorités, du plaidoyer est mené auprès des administrations des industries minières pour un investissement sur la protection des populations qui sont par ailleurs impactées par les activités minières.

La mobilisation des ressources des collectivités territoriales pour le financement de la protection sociale des élèves et des groupes vulnérables à Dakar. L'Union départementale des mutuelles de Dakar a mené des activités de plaidoyer auprès des municipalités pour une contribution à la protection sociale des populations. Ce plaidoyer a amené toutes les communes du département à octroyer des subventions de cotisation et de fonctionnement aux mutuelles de santé.

L'expérience de collecte des ressources de cotisations à travers les groupes organisés des femmes à Fatick. Après sensibilisation des membres des groupes organisés, l'UDAM met en place un système de collecte des cotisations. Pour qu'un groupe soit admis, il faut qu'il compte au moins 15 membres et chaque membre inscrit en plus de lui, deux autres membres. Les cotisations sont étalées dans l'année et versées par semaine ou du moins par mois. La collecte des cotisations relève de la responsabilité des groupes. Le versement se fait par mois et les ressources sont collectées par l'UDAM à travers un collecteur ou le responsable de l'antenne de l'UDAM. Cette stratégie très accessible aux populations a permis de booster les adhésions

et les cotisations à la mutuelle. Elle a réglé le problème de fidélisation des membres qui cotisent même par avance pour l'année suivante.

Chaque présentation a fait l'objet d'échanges et les participants à l'atelier sont intervenus soit pour poser des questions soit pour apporter un témoignage. La synthèse des discussions a permis de faire des recommandations allant dans le sens d'une meilleure documentation de l'expérience sur la base d'un outil amélioré, de reprendre l'expérience de Kédougou sur les cotisations en nature qui a été stoppée par la Covid-19, de la nécessité d'adapter certaines expériences au contexte (champ villageois versus pêche collective ou même immeuble collectif, etc.).

Pour Saraya, l'atelier a retenu de mener une action plus organisée (étude et action de plaidoyer) pour amener les industries minières à contribuer au financement significatif voire total de la protection maladie des populations du département. Une première estimation montre qu'avec 490 millions, le département arrivera à assurer la CMU de toute la population sans contribution de l'État. Quant à la stratégie de Oyofal Paj, elle peut être utilisée par les mécanismes de prévoyance sociale pour le recrutement et la collecte de cotisations dans les marchés et espaces d'activités publiques.

Les groupes organisés existent partout sur l'étendue du territoire national. Les femmes sont les principales actrices dans ces groupes constitués de GPF (groupement de promotion féminine), les caisses villageoises et caebasses d'épargne et de crédit. L'UDAM de Fatick est arrivée à instaurer dans les AVEC du département, une cotisation hebdomadaire pour la protection maladie des femmes et de leur ménage. Cette pratique a l'avantage de permettre aux femmes de cotiser sans sentir le poids mais a renforcé la fidélisation des membres de la mutuelle.

Après les échanges et la synthèse sur les expériences, l'atelier a fait le bilan sur les ressources qui ont fait l'objet d'une bonne mobilisation, celles qui sont faiblement mobilisées et celles qui n'ont pas fait l'objet de mobilisation. Les mécanismes de prévoyance sociale ont beaucoup travaillé sur la mobilisation des ressources numéraires et une seule expérience a été tentée sur les contributions en nature. Pourtant, cette pratique devrait être valorisée dans les zones agricoles avec des cotisations à travers les céréales, la paille d'arachide, l'arachide même, les produits artisanaux, les produits tirés des ressources naturelles (pain de singe, le tamarin, le made, ...), les produits halieutiques, etc.

Les mécanismes peuvent, à partir de la mobilisation de ces produits, développer des initiatives d'économie sociale et solidaire. Il s'agit de développer un système de stockage et de commercialisation entre les mécanismes. Les zones de production mobilisation des produits en contrepartie de cotisations, les stockent et les mettent à la disposition d'autres mécanismes des régions de consommation comme Thiès, Dakar, Diourbel, Saint Louis. Cette idée a été beaucoup appréciée et fera l'objet d'un suivi et pourra aboutir à la création de coopératives de mobilisation et de distribution de produits, ce qui constitue une activité génératrice de revenus et un renforcement financier pour les organismes.

La GCSPP et INSP!R s'engagent à documenter ces expériences pour produire un outil de vulgarisation de ces pratiques auprès des organismes de prévoyance sociale, des partenaires et de l'État.

Dans le cadre du suivi de l'atelier, les organismes de prévoyance qui ont pris se chargent d'élaborer des plans de mobilisation de ressources. Cette activité est nouvelle pour ces organismes qui faisaient du travail sans une base programmatique.